La CFDT de L. BERGER condamnée

Par Syndicat Commerce - 22 janvier 2020

LAURENT BERGER SE PREND UN COUP DE BÂTON EN JUSTICE!

Ces derniers jours, Laurent BERGER tourne en boucle à la télé, à la radio et s'étrangle d'indignation suite à l'intrusion de militants dans les locaux du siège de la CFDT, à Belleville.

Outré, il condamne cette violence avec fermeté, le tout soigneusement relayé par les médias bienveillants.

Eh bien ce même Laurent BERGER vient de se manger une condamnation de la cour d'appel de Paris pour abus de pouvoir envers d'anciens militants de la CFDT.



C'est de nous qu'il s'agit.

Car la violence, c'est en interne, à la CFDT, que nous l'avons vécue. Lorsque notre syndicat était encore affilié à la centrale de Laurent BERGER.

Voir nos articles:

https://www.syndicat-commerce.fr/tribune/cfdt-devant-tribunal/ https://www.syndicat-commerce.fr/a-la-une/lempire-cfdt-vs-scid/

A l'époque, Macron était ministre de l'économie et œuvrait pour l'ouverture des commerces le dimanche. Nous y étions farouchement opposés, contrairement à la CFDT.

Pour nous neutraliser, Laurent BERGER avait en 2015 mis autoritairement

et brutalement notre syndicat, le SCID «sous tutelle». Nos locaux ont été vandalisés par la CFDT, nos documents confisqués, nos comptes bancaires accaparés (voir la lettre de Laurent BERGER), notre site internet fermé... La totale.



Ces méthodes étant aussi illégales que violentes, nous avions décidé de porter cette affaire devant les tribunaux pour obtenir justice.

Au bout de 4 ans de procédures, la cour d'appel de Paris vient de nous donner raison en condamnant la CFDT de Laurent BERGER au motif que : «(...) en plaçant le syndicat SCID sous administration provisoire, la CFDT a outrepassé ses pouvoirs (...)».

La CFDT doit aussi nous rendre tous les documents qu'elle nous a volés, sous peine d'astreintes...

Donc, un secrétaire général – qui plus est de la 1ère organisation syndicale de France – qui est aussi prompt à condamner «toutes les formes d'abus de pouvoir» et d'«autoritarisme», devrait commencer par cesser de les pratiquer dans sa propre organisation.

Par conséquent, nous demandons aujourd'hui officiellement la démission de Laurent BERGER.

Nous demandons également à ce que cette organisation cesse de mettre illégalement des syndicats sous tutelle, sans aucune décision de justice.

«Nul ne peut se faire justice à soi-même» est un principe élémentaire de droit que même la CFDT se doit de respecter.

Le SCID : pour remettre l'humain au centre des décisions.

Syndicat Commerce